



Frais de notaire pour liquidation régime matrimonial

Par **Michel31**, le **17/09/2009** à **14:39**

Quels peuvent être les frais de notaire pour une liquidation du régime matrimonial concernant une propriété d'une valeur de 240 000 EUROS avec abandon de la totalité de ma part en tant que prestation compensatoire.

Un notaire me notifie, dans un projet d'état liquidatif, des frais d'un montant de 6850 euros (sans détail) que je trouve vraiment excessif.